



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

réforme

Question écrite n° 4154

Texte de la question

Suite aux interrogations de la chambre de commerce et d'industrie de Paris (CCIP), M. Denis Jacquat demande à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie de bien vouloir lui faire part de ses intentions au sujet de la limitation des abattements et des déductions pour l'impôt sur le revenu, en les restreignant à des cas très limités (épargne à long terme dans l'entreprise, logement, emplois familiaux et de proximité).

Texte de la réponse

La loi de finances pour 1998 comporte de nombreuses mesures en matière d'impôt sur le revenu qui s'ordonnent autour de trois objectifs prioritaires : rendre l'impôt plus juste en allégeant les prélèvements sur les ménages disposant de faibles ressources, en remettant en cause des avantages fiscaux injustifiés ou excessifs et en normalisant certains régimes fiscaux exceptionnels ; rééquilibrer la taxation du revenu du travail et des produits du capital ; favoriser l'emploi et les entreprises innovantes, par la mise en place de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise destinés aux salariés qui participent à la création de petites et moyennes entreprises et par l'institution d'un régime de report d'imposition des plus values de cession de droits sociaux lorsque le produit de la cession est réinvesti dans la souscription en numéraire au capital de sociétés non cotées.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4154

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 octobre 1997, page 3248

Réponse publiée le : 6 avril 1998, page 1915